

**DIRECTION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES**  
*SERVICE DE LA COMPÉTITIVITÉ, DE L'INNOVATION  
ET DU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES*  
*SOUS-DIRECTION DE L'INNOVATION ET DE L'ENTREPRENEURIAT*  
*BUREAU DE L'INNOVATION ET DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE*

Paris, le 01 OCT. 2015

DGE – 61, boulevard Vincent-Auriol – Télédoc 132  
75703 Paris CEDEX 13

## DECISION D'AGRÈMENT

Le Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,  
Vu le k. du II de l'article 244 quater B du Code général des impôts,  
Vu l'article 49 septies I quinquies de l'annexe III du Code général des impôts,  
décide d'accorder un agrément à l'entreprise :

CONCEPTION ET ETUDES TECHNIQUES DE LA BIEVRE

N° SIREN 538 283 938

Cet agrément est accordé au titre des années : 2015, 2016, 2017, 2018, 2019

Pour le Ministre et par délégation  
La Sous-directrice de l'innovation et de  
l'entrepreneuriat



Véronique BARRY